

Objectifs du module

En application de l'arrêté du 08 février 2016 relatif à la délivrance du certificat restreint d'opérateur permet de :

- Utiliser les moyens de communications en utilisant les appareils du SMDSM (Système Mondial de Détresse et Sécurité en Mer) en cas d'alerte, de consultations médicales par radio ainsi que les communications maritimes dans la zone océanique A1 (20 milles des côtes)
- Assurer des services radioélectriques en cas d'urgence dans la zone océanique A1 (20 milles des côtes).
- Savoir communiquer en anglais.

Public et prérequis

- Aptitude médicale reconnue par le SSGM

Modalités techniques et pédagogiques

- Supports et matériels utilisés : salle de cours – Station radio
- Documents remis : attestations
- Intervenants : enseignants agréés du Lycée Professionnel Maritime

Suivi et évaluation

- Modalités de suivi : attestations STCW
- Modalités d'évaluation : évaluation des acquis

Durée, effectifs par session, planning

- Durée : 24 heures
- Effectifs : 8 stagiaires

Programme

BASE CERTIFICAT RESTREINT D'OPÉRATEUR : 20 heures

- 1/ Cadre réglementaire du service mobile maritime
- 2/ Identification des stations de radio
- 3/ Ouvrage et documents
- 4/ Le principe des radiocommunications maritimes-le principe de fonctionnement des équipements
- 5/ Les équipements du SMDSM
- 6/ Autres équipements
- 7/ La recherche et le sauvetage
- 8/ Correspondance publique

ANGLAIS CRO 4 heures

- 1/ Utilisation de l'anglais

Tarif et contacts

- Le tarif de la formation s'élève à 576 euros.
- Disponibilité du planning de nos formations sur le site internet www.lyceemaritime-boulogne.com/formation-continue-adulte/planning
- Possibilité d'un parcours individualisé, devis possible
- Financement : CPF, employeur, personnel... Nous contacter pour plus de renseignements.
- Téléphone : 03.91.90.00.90
- Mel : fc-lycee-maritime-boulogne@developpement-durable.gouv.fr